

Oracle et SAP tentent de mettre un terme à leur différend

Le spécialiste allemand du logiciel de gestion SAP a accepté jeudi de verser 306 millions de dollars de dommages à son rival américain Oracle pour éviter un nouveau procès dans le différend qui les oppose depuis cinq ans.

En mars 2007, à la suite d'une plainte déposée par Oracle, SAP a reconnu que des « *téléchargements inappropriés* » de données appartenant à son concurrent avaient été effectués par sa filiale américaine, TomorrowNow. Il y a deux ans, lors d'un [procès remporté par Oracle](#), le groupe SAP a été condamné à verser 1,3 milliard de dollars de dommages et intérêts au plaignant. SAP a fait appel de cette décision et obtenu l'annulation de sa condamnation en 2011. L'affaire a été renvoyée devant une cour de première instance.

La cour d'appel ou le règlement amiable ?

Le procès qui devait débiter ce mois-ci aux États-Unis n'aura pas lieu, SAP ayant accepté de verser en amont 306 millions de dollars à son homologue américain. Toutefois, l'initiative ne met pas forcément un terme à leur bras de fer judiciaire. Dans un communiqué, Oracle a indiqué que le verdict prononcé en 2010 peut être immédiatement présenté devant une cour d'appel. SAP souhaiterait ne pas en arriver là.

« *Cette affaire n'a que trop duré* », a déclaré un porte parole de SAP. Le groupe allemand a ajouté avoir consenti à verser 306 millions d'euros, une somme qu'il estime supérieure au préjudice subi par son concurrent, afin de conclure raisonnablement cette affaire.